



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des marchés publics

DECISION DU MAIRE N° DC – 2021 – 070
MODIFICATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1 et R.2162-2 relatif à la procédure adaptée et aux accords-cadres ;

Vu la délibération N°D 2021/27 en date du 24 mars 2021 portant visa préfectoral du 01 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen;

Vu l'arrêté n°2020-150 en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Bergeret, 2^{ème} adjoint dans le domaine des marchés publics ;

Vu la décision n°DC-2020-088 en date du 24 décembre 2020 portant visa préfectoral du 04 janvier 2021 ayant pour objet l'attribution du marché relatif à la gestion du stationnement payant ;

Vu le contrat n°20-036 signé le 06 Janvier 2021 et notifié à la société SAGS le 06 Janvier 2021 ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant la mise en concurrence des prestataires effectuée par la Ville pour la passation de marché pour la gestion du stationnement payant, l'estimation de ces besoins étant supérieure au seuil de dispense de procédure,

Considérant le marché n°20-036 Gestion du stationnement payant attribué à l'entreprise SAGS domiciliée ZAC des Berthilliers – 295 chemin des Berthilliers à Charnay Les Macon (71 850) signé par Monsieur le Maire le 06 Janvier 2021 et notifié le 06 Janvier 2021,

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20211206-DC-2021-070-CC
Date de réception préfecture : 06/12/2021

DÉCIDE :

Article 1 : Objet de la modification de marché

La modification de marché n°2 au marché n°20-036 relatif à la gestion du stationnement payant attribué à l'entreprise SAGS (SIRET 795 172 519 00014) domiciliée ZAC des Berthilliers – 295 chemin des Berthilliers à Charnay Les Macon (71 850) vise à augmenter le montant du marché de 7 630 € HT portant le montant du marché à 217 630 € H.T. représentant une hausse de 3.63%.

Cette modification est prise en raison d'une évolution réglementaire indépendante de la volonté de la Ville.

Le coût annuel de ces nouvelles modalités de collecte des horodateurs s'élève à 3 815 € H.T.

La présente modification de marché est prise en application de l'article R2194-7 du code de la commande publique.

Article 2 : Caractéristiques de la modification de marché

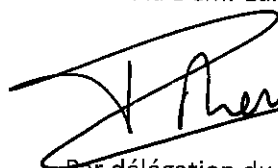
Les clauses et documents inchangés et non impactés par la présente modification de marché (durée du marché...) restent applicables et opposables.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le



Par délégation du Conseil Municipal
Pierre BERGERET

